

Strasbourg, 25 Juillet 2025

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**Mandat du Groupe d'experts sur la
conservation des amphibiens et reptiles**

*Document préparé par le Secrétariat
Extrait du document T-PVS (93)48*

Mandat : passer en revue les problèmes actuels en matière de conservation de la faune herpétologique en Europe et proposer les mesures appropriées. Le Groupe accordera une attention particulière à l'application des Recommandations n° 14, 15 et 16, et à l'identification des espèces pour lesquelles des mesures spéciales de protection des habitats s'imposent. Il accordera la priorité à l'application des Recommandations n° 26 (91) et 27 (91), et à l'élaboration de plans d'action pour les espèces mondialement menacées.